

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

CABINET DU MINISTRE

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

MINISTER'S OFFICE

D36-60
LETTRE CIRCULAIRE N° _____ / CAB / MINSANTE / du 26 JUIN 2014
relative au recouvrement des coûts de gestion des antipaludiques cédés à titre gratuit

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE,

A

- Monsieur le Directeur Général de la CENAME
- Mesdames et Messieurs les Managers des CAPR/FRPS

J'ai l'honneur de vous faire parvenir la note de calcul qui indique les étapes suivies, pour estimer les coûts de gestion des médicaments cédés à titre gratuit pour le traitement du paludisme grave.

Conformément à la Décision n°0406/D/MINSANTE/CAB du 23 Juin 2014, la facturation des frais de gestion s'effectue uniquement lors de la livraison des antipaludiques des personnes âgées de plus de cinq ans, par pack de 12 Ampoules d'artésunate injectable ou 6 Ampoules d'artémether injectable.

Niveau CENAME : 565 F CFA / le pack

Niveau CAPR ou Fonds Régional 600 F FCFA / le pack

Vous voudrez bien veiller à l'application stricte de ces dispositions afin d'assurer une parfaite réussite dans la mise en œuvre de cette nouvelle approche de lutte contre le paludisme.

Pièce jointe : Note de calcul détaillée



LE MINISTRE

André MAMA FOUDA